

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT

CHANCELLERIE

SECRET N° 75/276 du 5.6.75

portant nomination à titre exceptionnel  
dans l'Ordre du Mérite Congolais.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT,  
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT.

- VU la Constitution ;
- VU le Décret 59/54 du 25 Février 1959, portant création de l'Ordre du Mérite Congolais ;
- VU le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, fixant le montant des droits de Chancellerie ;

SECRET :

ARTICLE 1er : Sont nommés à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Congolais :

AU GRADE DE CHEVALIER

Monsieur ONDONGO Athanase, Aide-Manipulateur au Département de Physique de la Faculté des Sciences de l'Université de BRAZZAVILLE

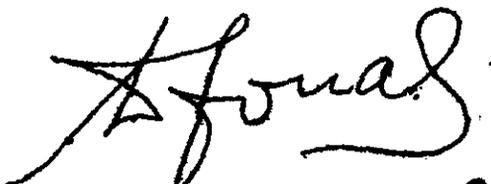
Monsieur MFOUNDOU Fidèle, Agent de Culture, Chef Jardinier au Palais du Peuple - BRAZZAVILLE.

Monsieur NSIKASSISSA Joseph, Imprimeur Cartographe Service Géographique - BRAZZAVILLE

ARTICLE 2 : Il ne sera pas fait application des dispositions du Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, en ce qui concerne le règlement des droits de Chancellerie.

ARTICLE 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 5 Juin 1975



LE COMMANDANT Marien N'GOUABI.-